ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

AVIS AU PUBLIC

Commission de la jeunesse

Appel à candidatures adressé aux habitants de la commune

(règlement d'ordre intérieur du conseil communal adopté en date du 27 novembre 2023)

Pour pouvoir devenir membre, il faut :

- jouir des droits civils et être âgé de plus de 16 ans et de moins de 35 ans ;
- ne pas être membre d'un des groupements politiques représentés au conseil communal ;
- avoir sa résidence sur le territoire de la commune.

Le dossier de candidature ci-joint est à adresser par courriel commune@petange.lu ou par courrier (Commune de Pétange, B.P. 1, L-4701 Pétange) au collège des bourgmestre et échevins jusqu'au vendredi 6 novembre 2026 au plus tard.

Le conseil communal décidera de l'admission des candidat(e)s. La personne retenue sera informée par écrit.

Renseignements : Secrétariat général (tél : 50 12 51 - 2013/2014)

Pétange, le 16 octobre 2026

Le secrétaire, Le bourgmestre,

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

Candidatures pour la commission de la jeunesse

1.

Nom et prénom	
Adresse	
Téléphone / GSM	
Date de naissance	

2. Informations

a) Indications personnelles motivant la candidature (p.ex. qualifications professionnelles, etc.)

……

……

……

b) Quels sujets aimeriez-vous voir traités lors des travaux de la /des commission(s) pour laquelle/ lesquelles vous posez votre candidature ?

……

……

……

3. Déclaration sur l'honneur

Par la présente le/la soussigné(e) déclare sur l'honneur n'appartenir à aucun parti politique. S'il devait y avoir adhésion lors de l'exercice du mandat, le/la soussigné(e) s'engage à renoncer à son mandat.

4. Signature

Le/la soussigné(e)……. déclare exacte les données fournies ci-dessus.

……., le ……2026

(Signature) : ……..

Les candidatures sont à envoyer par courriel commune@petange.lu ou par courrier (Commune de Pétange B.P. 1 L-4701 Pétange) pour le 6 novembre 2026 au plus tard